

CERTIPHYTO DECIDEUR

Entreprise Non Soumise à Agrément



Certiphyto

MON PREMIER CERTIPHYTO

Les +

Se mettre à jour sur la réglementation phyto

Les +

Identifier des solutions de réduction de l'usage des phytos

Les +

Faire un point sur sa pratique en termes de sécurité et santé

A Chartres
Les 16 et 17 juin 2025

PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR

Entreprise Non Soumise à Agrément

Des éléments à connaître

2 jours à Chartres
Les 16 et 17 juin 2025
9h00 - 12h30
14h00 - 17h30

PUBLIC

Agriculteurs-trices - Futurs
installés-es - Salariés-es

TARIFS & FINANCEMENT

450 € : faire une demande
de prise en charge via le
CPF avant le 27 mai 2025

Salarié agricole :
inscription via Ocapiat
avant le 31 mai 2025

Autres situations : nous
consulter pour activer la
prise en charge via votre
OPCO

INTERVENANT(E)S

Antoine SINTIVE
Laëtitia Le MANACH,
Bertrand de LACHEISSERIE
Conseillers Chambre
d'agriculture d'Eure-et-Loir

OBJECTIFS

**Obtenir un certiphyto pour être conforme à la
réglementation et à ses activités**

CONTENU / PROGRAMME

Prévenir les risques pour la santé et les espaces publics
Les mesures à prendre pour réduire les risques phytos pour la
santé. Conduite à tenir en cas d'intoxication.

Limiter le recours aux produits phyto
Techniques alternatives à l'utilisation des produits
phytopharmaceutiques

Prévenir les risques pour l'environnement
Transfert des produits dans l'environnement et les principales
voies de contamination. Méthodes pour limiter leurs impacts.

Connaître la réglementation phytosanitaire
Cadre réglementaire français et le plan Ecophyto.
Définition des produits phytopharmaceutiques.
Réglementation du transport et du stockage
Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, vis-à-vis des
tiers.
Enregistrement des pratiques

METHODES : Apports théoriques et méthodologiques,
études de cas, partage d'expériences, exercices.

PREREQUIS : Aucun

EVALUATION : Ecrite et orale en fin de stage
Quizz certifiant de 30 questions / 15 bonnes réponses en fin
de stage

*La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter
une formation si le nombre de participants est insuffisant.*

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Bertrand DE LACHEISSERIE +33 (0)2 37 24 45 42 b.delacheisserie@eure-et-loir.chambagri.fr

Ou Centre de Formation +33 (0)2 37 24 45 42 formations@eure-et-loir.chambagri.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Ce stage pourra être financé par VIVEA sous réserve de validation) et un éventuel co-financier pour les contributeurs présents. L'ensemble des conditions de déroulement (conditions générales, règlement intérieur, organisation) sont disponibles sur le site internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr> ou disponibles sur demande avec programme et tarifs.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner de préférence avant le 3 juin 2025

PRIMO CERTIPHYTO DECIDEUR Entreprise Non Soumise à Agrément

2 jours à Chartres - les 16 et 17 juin 2025

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Tél : Portable :

Mail :

Statut professionnel :

- ☐ Chef.fe d'entreprise agricole
- ☐ Associé.e
- ☐ Conjoint.e collaborateur
- ☐ Salarié.e
- ☐ Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)
- ☐ En projet d'installation agricole
- ☐ Autre :

Niveau de qualification :

- ☐ Aucun diplôme
- ☐ Niv. 3 : CAP, BEP
- ☐ Niv. 4 : Baccalauréat, BP
- ☐ Niv. 5 : Bac + 2 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
- ☐ Niv. 6 : Bac + 3 : Licence, licence professionnelle, BUT
- ☐ Niv. 6 : Bac + 4 : Maîtrise, Master 1
- ☐ Niv. 7 : Bac + 5 : Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
- ☐ Niv. 8 : Bac + 8 : Doctorat

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...) ?

.....
.....
.....

- ☐ Je souhaite* participer à la formation n° 25019
- ☐ J'ai pris connaissance des conditions générales et du livret d'accueil



En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à Le **Signature**

* Votre inscription sera définitive à réception de notre confirmation



BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES Cedex

+33 (0)2 37 24 45 42 - formations@eure-et-loir.chambagri.fr



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture.

RAPPEL SUR LE CREDIT D'IMPOT FORMATION 2024*

Par exemple pour 1 journée de formation de 7 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de :

7 h x 11,65 € = 81,55 €

***Pour cette année, le montant est doublé ce qui le porte à 163,10 €**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 37 24 45 42

formations@eure-et-loir.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

10 RUE DIEUDONNE COSTES - CS10399

28008 CHARTRES CEDEX

Notre activité formation en 2023 :

467 stagiaires, 76 jours de formation

94 % des stagiaires se disent satisfaits à très satisfaits

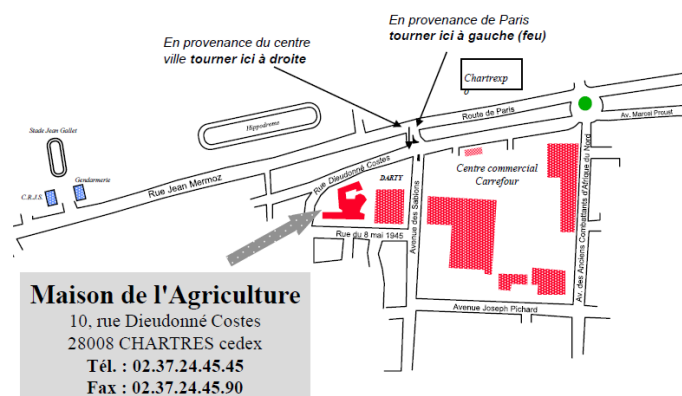
Nos formations ont répondu aux besoins de 99 % des participants

Le contenu des formations est déclaré transférable rapidement dans l'activité par 94 % des personnes

Nos intervenants sont jugés de bonne qualité à 100 %

Formation Certifiante :

- Certiphyto* : 100 % de réussite
- Certicrea** : 57 % de réussite



Ligne de bus : 4 - 5 - 12 - 15 arrêt « Etampes »

Pas d'hébergement possible



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr

* Certiphyto : Certification RS5655 « Certificat individuel produits phytopharmaceutiques catégorie décideur » certifiée par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire le 13/12/2021

** Certicrea : Certification RS5244 « Création ou reprise d'une entreprise agricole » certifiée par l'Assemblée Permanente Chambre d'Agriculture le 14/09/2020



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

